

DISPOSITIONS DU SIVOM

Dispositions du SIVOM



A partir du lundi 16 mars, le bureau du SIVOM sera fermé au public jusqu'à nouvel ordre.



Créé le : 30/04/2020

Élan de solidarité

Nous restons disponibles par téléphone et par mail.

A ce jour, sous justificatifs, les enfants des personnels soignants devront être accueillis si nécessaire, sur le temps scolaire par les enseignants, sur le temps périscolaire par le centre de loisirs.

La cantine ne pourra être assurée si le nombre d'enfants présents n'est pas égal ou supérieur à 25 (dispositif traiteur).

Dans cette période difficile, nous invitons les personnes pouvant garder les enfants à se faire connaître pour les mettre en relation avec les parents qui en ont besoin qui devront également se signaler.

Merci d'envoyer votre message et vos coordonnées par mail à : contact@sivom77600.com.

Nous remercions toutes les personnes qui répondront à cet élan de solidarité, restons à votre écoute et continuerons à vous informer au fur et à mesure des obligations qui nous seront transmises par l'Etat.

Bon courage à tous.

Mme Annie Viard,
Présidente du SIVOM